

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 943-20 modifiant le Règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 16 décembre 2020, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 16^e jour de décembre deux mille vingt.

Le directeur général,



Martin St-Gelais